

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-06-10-003
Séance du 10 juin 2021

Date de convocation : 4 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210610.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Carine MOUSTAUD (procuration à Romain DAUBIÉ), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ), Nathalie MONDY (procuration à Jean-Claude PERRON)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 3

Objet : Convention de servitude de réseaux entre la commune et Enedis parcelle AB 587 – La Ville Haute

Rapporteur : Gilbert BARRIQUAND

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que pour les besoins de la Communauté de communes de la Côte à Montluel (3CM), ENEDIS a été mandaté par cette dernière afin d'envisager la pose d'un câble public sur une parcelle appartenant à la commune (parcelle AB 587) nécessaire à l'alimentation d'un réservoir d'eau potable géré par la 3CM.

Pour cela, le câble sera enterré sur ladite parcelle (AB 587).

Il est précisé qu'ENEDIS veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son (ses) intervention(s) au titre de la présente convention.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONSENT à ENEDIS les droits suivants** :
 - Etablir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante-dix-huit mètres ainsi que ses accessoires ;
 - Etablir si besoin des bornes de repérage ;
 - Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et/ou accessoires ;
 - Effectuer l'élagage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênant leur pose ou qui pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages ;
 - Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement etc.) ;
 - Par voie de conséquence, ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété communale ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.
- **AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution de la servitude ;**
- **DIT que la convention est conclue à titre gratuit ;**
- **DIT que les frais d'établissement et de publicité seront à la charge d'ENEDIS ;**
- **DIT que la Commune sera préalablement avertie des interventions, sauf en cas d'urgence.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20210610-2021-06-10-003-DE
Date de télétransmission : 17/06/2021
Date de réception préfecture : 17/06/2021